



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +8

Date de convocation
15 mai 2025

Date d'affichage
15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉRÔME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Répartition capital social de la société Xdemat

N° de délibération : 20250522

Monsieur le maire expose :

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires.

Sur ces 3 453 actions communales et intercommunales, 528 sont aubois, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 129 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %
Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires fournie par la SPL Xdemat et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social,
- le département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires ;

DONNE POUVOIR au maire ou à son représentant, à l'assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

